

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 71 (1999)

Heft: 6

Artikel: La flexibilité à l'intérieur, la proximité à l'extérieur

Autor: Frei, Anita

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FLEXIBILITÉ À L'INTÉRIEUR, LA PROXIMITÉ À L'EXTÉRIEUR

D

ans ce dernier numéro d'HABITATION du siècle, consacré aux perspectives d'avenir en matière de logement, il a paru intéressant de jeter un petit coup de projecteur sur l'évolution de l'habitat au cours de ce siècle. Qu'est-ce qui a changé, à l'intérieur et à l'extérieur du logement? Vaste question, à laquelle nous avons tenté de répondre de façon impressionniste, à travers quelques articles d'HABITATION.

DES NORMES DECENTES

Une chose est certaine. Dans notre pays, au cours du XXe siècle, des normes minimales en matière d'habitation se sont imposées, au terme de luttes souvent rudes pour garantir à chacun un logement décent. A Genève, par exemple, le Règlement d'exécution de la Loi générale sur le logement fixe précisément la surface minimum des logements. Selon ce texte, la surface nette minimum d'un 4

pièces est de 48 m², répartis entre «espaces communautaires» (séjour, coin à manger, cuisine) qui comptent pour deux pièces si leur surface est supérieure ou égale à 27 m², (pour 1,5 pièces si elle est inférieure), et «espaces individuels» (chambres) pour 21 m². Toute chambre d'une surface inférieure à 9 m² est considérée comme une demi-pièce. La loi fixe également la hauteur de plafond (2,40 m) et la proportion des pièces pour éviter les chambres en forme de tunnel. Pour l'essentiel, ces normes ont été fixées durant l'entre-deux-guerres.

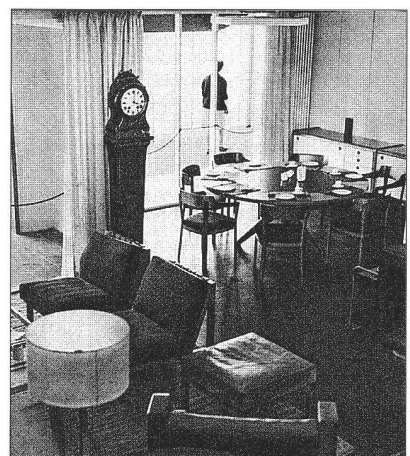
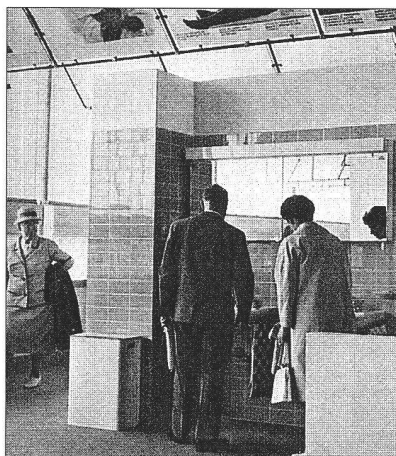
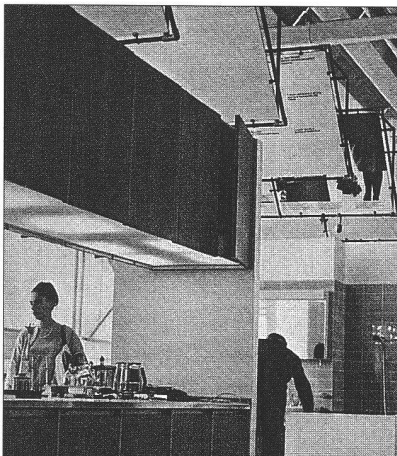
HYGIENE, LUMIERE, SOLEIL

Au début du XXe siècle, la préoccupation était essentiellement hygiéniste. Pour sortir des taudis insalubres, des quartiers urbains denses à la promiscuité jugée malsaine, il s'agissait de procurer à une population toujours plus importante des logements sains, clairs et bon marché. Mais pour offrir de l'air, du soleil et de la verdure en quantité, il fallait être économe dans d'autres domaines. L'espace de chaque appartement est organisé selon le principe de l'«Existenz-minimum», le minimum vital, et les surfaces rigoureusement utilisées. Le plus souvent, les espaces de circula-

tion sont inexistantes, le corridor étant considéré par les architectes modernes comme un gaspillage. Les deux premiers ensembles de la Société coopérative d'habitation de Genève, la cité-jardin d'Aire et la cité Vieusseux, répondent de façon exemplaire à ces critères. A Aire comme à Vieusseux, les logements sont petits (environ 47 m² de surface nette pour un 3 pièces + cuisine), mais avec des équipements, tels que la salle de bain, l'eau chaude et le chauffage (et une buanderie collective à Vieusseux) qui apportent un confort nouveau et apprécié. Si l'intérieur est minimal, les espaces extérieurs en revanche sont généreux, avec des jardinets privés à Aire, dont les maisons bénéficient aussi d'une cave, de vastes pelouses et de larges portiques couverts à Vieusseux.

NON AUX CLAPIERS!

Comment ce type de logement minimal est-il reçu? Pas toujours très bien, si l'on en croit Hans Bernoulli. En 1930, à une assemblée de l'Association suisse des locataires réunie à Bienne, certains proclamaient déjà: «Nous ne voulons plus de clapiers!», ce qui leur vaut une réplique cinglante de l'architecte bâlois: «Tous les efforts que nous



avons faits pour amener le «logement minimum» à sa limite de perfection extrême seraient donc une erreur? [...] Pas de clapiers! signifierait donc: des logements plus grands, des logements meilleurs, des logements plus riches, plus de planchers de sapins, plus de baignoires en zinc, plus de fourneaux à gaz, plus de froids carrelages de cuisine! Des parquets de chêne, des baignoires de faïence encastrées, des potagers électriques, des sols en expanko?!» Avec quel argent? Tel est le cri du coeur de l'«architecte en clapiers (c'est ainsi que Bernoulli signe son article), soumis à un impératif d'économie, écartelé entre des contraintes bien réelles et des aspirations légitimes à un beau et grand logement. Rappelons aussi que la plupart des habitants des logements minimaux venaient de la campagne, où l'espace est vécu autrement qu'en ville.

MORNES BANLIEUES

Au cours des années 1950, les paramètres changent. L'Exposition nationale de 1964 à Lausanne est l'occasion de faire le point: «Les transformations de la structure sociale (longévité croissante de la population, augmentation des mariages, diminution de la surface de logement, logis pour personnes seules, main-d'oeuvre étrangère, etc.) ont une profonde influence sur le marché du logement.» (HABITATION 9/1964) A l'époque, la Suisse a besoin chaque année de 50'000 nouveaux appartements! Les immeubles se font toujours plus hauts, par souci d'économie et pour libérer le sol pour la circulation des véhicules automobiles. Les pelouses sont toujours là, mais très loin des foyers hauts perchés. L'insatisfaction croît, comme grandit le spectre des «mornes banlieues». En octobre 1964, Hans Marti estime que les nouvelles façons d'habiter engendrent une certaine frustration: «Les bâtiments de nos jours sont

proprement aménagés, mais d'une platitude inouïe. La beauté et le charme y manquent. L'habitant y trouve-t-il tout ce dont il a besoin?» Non, estime M. Marti, pour lequel il «n'est donc pas étonnant que l'individu cherche s'évader à la campagne en voiture chaque samedi et chaque dimanche, et abandonne son appartement le plus rapidement possible.» A l'intérieur des logements, les typologies mises au point durant l'entre-deux-guerres ont été reprises à l'infini, avec des pièces et des espaces de circulation un peu plus généreux. Le changement le plus frappant réside dans la séparation de plus en plus nette entre les espaces collectif et privé. Ce que l'immeuble perd en surfaces communes, en espaces de voisinage, avec un hall d'entrée souvent réduit à une plateforme pour attendre l'ascenseur, l'appartement le gagne par exemple en balcons ou loggias, un rapport à l'extérieur distant et privé.

UNE SPECIALISATION QUI STERILISE LES ESPACES

Les pièces ont chacune une fonction spécifique, une spécialisation censée correspondre aux besoins de la famille standard, si elle existe, mais qui répond de moins en moins à des manières de vivre diverses et multiples. Aussi la flexibilité devient-elle un véritable thème de discussion pour les architectes, une question qui revient tout au long des numéros qu'HABITATION consacre au «logement du futur». En novembre 1995, à Delémont, un séminaire-atelier cherchait à savoir «comment surmonter la rigidité du plan qui influe sur le mode de vie par les contraintes qu'il apporte et les relations qu'il propose entre les pièces». Il constate: «l'utilisateur du même logement est une fois famille avec deux enfants, une autre fois famille monoparentale, une autre fois couple de personnes âgées, etc. Comment concilier ces besoins, sans

compter les différences culturelles, dans un même espace construit?» (2/1996). Au cours du même séminaire, et ce n'est pas un hasard, on discute des extensions extérieures du logement, de l'espace communautaire, bref on étudie comment l'architecture peut favoriser le «voisinage», grand perdant semble-t-il de l'urbanisation de la seconde moitié du XXe siècle.

AU-DELA DES NORMES, L'APPROPRIATION

Les lois et les règlements sont incapables de fixer des qualités aussi palpables que la flexibilité et la proximité. Mais peut-être le défi du XXIe siècle consiste-t-il précisément d'offrir aux logements ces qualités non quantifiables. Aujourd'hui, un bon projet, c'est «celui qui ouvre des possibilités de personnalisation des différents espaces par les habitants», pour reprendre les mots de Sophie Chevalier, «une ethnologue chez les architectes» (HABITATION 1/1998).

Anita Frei

Légende illustration

En 1964, le secteur «art de vivre» de l'Exposition nationale présente cinq appartements différents, conçus par des architectes d'intérieur sur la base des désirs et des besoins de cinq familles suisses. L'article d'HABITATION (9/1964) fournit quelques informations intéressantes. La double orientation du logement, avec un plan traversant, s'est imposée. Le centre de l'appartement est occupé par le bloc sanitaire - cuisine, qui différencie l'espace jour de l'espace nuit. Les logements exemplaires de l'Expo cherchent aussi à introduire une certaine flexibilité dans l'organisation de l'espace, par exemple avec des parois-armoires de

